



**Yacht Club de Cannes**



**Yacht Club de Beaconsfield**

**ACCORD DE CORRESPONDANCE ENTRE  
LE YACHT CLUB DE CANNES  
ET  
LE YACHT CLUB DE BEACONSFIELD**

D'une part, M. Jean-François Cutugno, en qualité de Président du *Yacht Club de Cannes* (YCC), domicilié à Cannes, Port pointe Croisette, Cannes.

Représenté par, Mr Bruno RICCIARDI, en qualité d'administrateur du *Yacht Club de Cannes* (YCC)

Et d'autre part, M. Claude BOURBEAU, en qualité de Président du *Yacht Club de Beaconsfield* (CYB), club sportif domicilié 26 Lakeshore Rd, Beaconsfield, Quebec.

Les deux parties ont la capacité juridique suffisante pour signer le contrat suivant.

**Définitions**

Le YCC est l'un des plus anciens clubs de France et d'Europe, fondé en 1860 et organisateur des Régates Royales depuis 1929.

Le YCB est une organisation à but non lucratif. Le club a été établie en 1969 sur une propriété historique datant du début du 19em siècle. Les objectifs du club sont la promotion des activités de voiles et du nautisme dans la vallée du Saint Laurent.

Les signataires de ce document ont convenu d'un accord de réciprocité, conçu pour renforcer les deux organisations et bénéficier des services que toutes deux offrent, sans perdre l'indépendance dont elles jouissent actuellement.

Afin de définir l'accord de réciprocité et de collaboration mutuelle, les organisations

**CONVIENNENT :**

**Premièrement – Objectif**

L'objectif de cet accord est de permettre aux partenaires des deux organismes d'accéder aux installations et services qu'elles offrent, dans les conditions établies.

**Deuxièmement – Durée**



## Yacht Club de Cannes



## Yacht Club de Beaconsfield

La durée de cet accord est d'un an à compter de la date de signature, qui sera également la date de début. L'accord sera automatiquement renouvelé pour des périodes successives d'un an si aucune des parties ne demande le contraire. Toute demande de résiliation doit être formulée au moins trente jours avant la date de renouvellement du contrat.

### **Troisièmement – Activités**

Les membres du CYB pourront, au YCC :

- Faire usage, sur réservation préalable et sous réserve de disponibilité, du restaurant, de la terrasse et des différentes salles du Club.
- Faire usage des services de grue, de plate-forme et d'amarrage, selon la disponibilité.
- Assister aux événements et activités du YCC tels que repas et fêtes sociales, conférences et conférences nautiques.

Les réservations pour le service de restauration se feront en fonction des disponibilités, notamment les week-ends et jours fériés. L'accès sera restreint en cas d'activité sportive. Une réservation préalable sera nécessaire.

Les tarifs établis pour l'utilisation desdits services sont les mêmes que pour les invités du membre. En cas de réservation d'amarrage, ils bénéficieront d'une journée de courtoisie (hors services et taxes portuaires).

Les réservations sont soumises à disponibilité. En cas de non-disponibilité due à la célébration d'autres événements, celle-ci doit être communiquée au membre du club avec réciprocité au moment de la réservation.

Les membres du YCC peuvent, au CYB :

- Faire usage, sur réservation préalable et sous réserve de disponibilité, du restaurant, de la terrasse et des différentes salles du Club.
- Faire usage des services de grue, de plate-forme et d'amarrage, selon la disponibilité.
- Assister aux événements et activités du RCNB, tels que repas et fêtes sociales, conférences et conférences nautiques et à son École de Navigation.

Les réservations pour le service de restauration se feront en fonction des disponibilités, notamment les week-ends et jours fériés. L'accès sera restreint en cas d'activité sportive. Une réservation préalable sera nécessaire.

Les tarifs établis pour l'utilisation desdits services sont les mêmes que pour les invités du membre. En cas de réservation d'amarrage, ils bénéficieront d'une journée de courtoisie (hors services et taxes portuaires).



## Yacht Club de Cannes



## Yacht Club de Beaconsfield

Les réservations sont soumises à disponibilité. En cas de non-disponibilité due à la célébration d'autres événements, celle-ci doit être communiquée au membre du club avec réciprocité au moment de la réservation.

### Pour les membres du YCC et du CYB

La condition de membre du Club d'origine sera obligatoirement accréditée.

Les membres de chaque club doivent respecter le règlement du club associé, notamment en ce qui concerne le code vestimentaire. Les deux clubs se réservent le droit de non admission en cas de comportement inapproprié.

### Quatrièmement – Nouveaux services entre chaque club

Le YCC et le CYB s'informeront mutuellement des nouveaux services ou activités qu'ils installent ou s'engagent à ajouter à l'accord actuel, et de leurs éventuels prix, afin de les inclure dans cet accord.

En preuve d'accord de ce contrat, ce document doit être signé ci-dessous en deux exemplaires.

Pour le Yacht Club de Beaconsfield

Pour le Yacht Club de Cannes

M. Claude BOURBEAU  
Président

M. Jean François Cutugno  
Président

Beaconsfield, Le 28 juillet, 2022

**ASSOCIATION YACHT CLUB DE CANNES**  
Port Pointe de la Croisette  
06400 CANNES  
SIRET : 775 550 585 00027

Cannes, 12 septembre 2022  
(date)



Cannes, le 13 septembre 2022

**Yacht Club de Cannes**

Pointe Croisette  
06400 CANNES

---

Club allié du Yacht Club de France  
Président : Jean-François CUTUGNO

---

Yacht Club de Beaconsfield  
Claude Bourbeau - Commodore  
26 Lakeshore, Beaconsfield  
Quebec H9W 4H3  
Canada

*Objet : accord de réciprocité CYB / YCC*

Cher Commodore,

C'est un grand plaisir de signer l'accord de réciprocité entre nos deux clubs.

Le Yacht Club de Cannes est l'un des plus anciens clubs de France (fondé en 1860) organisant chaque mois de septembre les fameuses « Régates Royales ». Nous avons toujours une politique sportive forte notamment auprès des jeunes.

Cette réciprocité entre nos cultures et notre passion pour la voile sera sûrement très enrichissante.

Dans l'attente de vous accueillir ainsi que vos officiers et membres au Yacht Club de Cannes, nous vous souhaitons la bienvenue.

Bien cordialement.

Le Président

Jean François Cutugno

Tél. : +33 (0)4 93 43 05 90 - Restaurant : +33 (0)4 93 99 13 06

[Email : info@yachtclubdecannes.com](mailto:info@yachtclubdecannes.com)